

L'extincteur portatif à la maison



Le Service de la sécurité
INCENDIE
répond à vos questions

QUEL EXTINCTEUR EST RECOMMANDÉ POUR MA MAISON ?

L'extincteur choisi doit :

- avoir une classification minimale de 2-A:10-B:C ;
- être à poudre chimique de classe A, B, C (souvent l'équivalent d'un extincteur de 5 livres de poudre) pour éteindre les types de feux pouvant survenir dans une résidence.



Feu de combustibles solides
(bois, papier, tissu, caoutchouc)



Feu de combustibles liquides
(graisse, huile, peinture, solvant)



Feu d'équipement électrique sous
tension (panneau électrique, sècheuse)

Pensez-y !

- Ne saisissez jamais une casserole ou une poêle qui contient de la graisse en feu!
- Combattez le feu sur place afin d'éviter les blessures ou la propagation des flammes.
- Fermez la source de chaleur dès que vous pouvez le faire en toute sécurité, pour éviter que le feu reprenne.

COMMENT INSTALLER ? MON EXTINCTEUR

Votre extincteur doit :

- être installé près d'une sortie.
Un extincteur par étage est recommandé ;
- être placé de façon visible et accessible ;
- être installé au mur, avec le support fourni, à une hauteur maximale de 1,5 m du sol ;
- être éloigné de la cuisinière et des appareils de chauffage.

Si vous avez **un garage ou un atelier résidentiel**, installez-y aussi un extincteur. Il doit avoir les mêmes spécifications que celui recommandé pour la maison.

Tous les membres de votre famille doivent pouvoir **repérer facilement** votre extincteur portatif et savoir l'utiliser adéquatement lors d'un début d'incendie.



COMMENT ENTRETENIR ? MON EXTINCTEUR

Pour le meilleur entretien de votre extincteur, vous devez :

- l'inspecter à tous les mois en s'assurant qu'il se trouve au bon endroit, qu'il est accessible, visible et que le manomètre indique la pression de service ;
- faire changer la poudre aux six ans par une entreprise spécialisée dans l'entretien.

Il n'est pas obligatoire de posséder un extincteur portatif, mais **il est fortement recommandé** que toutes les résidences en soient équipées.

Vous avez des extincteurs désuets ?
Rapportez-les à une entreprise spécialisée.



COMMENT UTILISER MON EXTINCTEUR



Avant d'utiliser un extincteur portatif pour tenter d'éteindre un début d'incendie, assurez-vous que toutes les personnes aient quitté la résidence et que le 911 ait été appelé.

Pour utiliser votre extincteur, vous devez :

1. vous assurer d'être à une distance de 3 mètres du feu ;
2. briser le scellé de plastique en tournant la goupille ;
- 3 enlever la goupille ;
- 4 diriger le boyau vers la base des flammes ;
- 5 presser la poignée pour libérer son contenu ;
- 6 balayer de gauche à droite pour couvrir la largeur du feu.

Que le feu soit éteint ou non, vous devez quitter la résidence en fermant la porte derrière vous.



Hauteur **max**
1m



Distance **min**
3m

L'extincteur portatif est utile pour combattre **des feux mineurs** d'une hauteur maximale **d'un mètre**.

Pour en connaître davantage

N'hésitez pas à communiquer avec le Service de la sécurité incendie



2060, 3^e Rue, Saint-Romuald
(Québec) G6W 5M6



Tél. : 418 835-8269
Télec. : 418 839-3003



Courriel : securiteincendie@ville.levis.qc.ca